

# Telisotuzumab Vedotin

## Information du 18/03/2026

Arrêt des initiations de traitement dans le cadre des AAC de la spécialité Telisotuzumab Vedotin, 100 mg, poudre pour solution pour perfusion

- [Consultez le courrier à destination des professionnels de santé](#)

## Spécialité(s) pharmaceutique(s)

**Telisotuzumab Vedotin, 100 mg, poudre pour solution pour perfusion**

## Substance active

Telisotuzumab Vedotin

## Laboratoire

Abbvie

## AMM

## Lire aussi

## Autres informations

## Résumé de rapport de synthèse périodique

### Telisotuzumab Vedotin, 100 mg, poudre pour solution pour perfusion

#### Critères d'octroi

CBNPC non squameux avancé/métastatique en rechute/réfractaire :

- En situation d'impasse thérapeutique après 2 lignes de traitement
- Amplification c-met ou surexpression c-met caractérisée par IHC
- Absence de mutation EGFR

Avant toute initiation de traitement, il est impératif de s'assurer que les critères suivants sont respectés :

- ASAT et ALAT < ou égal à 3 LSN,
- Bilirubine < ou égal à 1,5 LSN,
- Absence d'antécédent de pneumopathie interstitielle dans les 3 mois avant la première administration ou absence d'antécédent de pneumopathie interstitielle ayant nécessité un traitement par stéroïdes systémiques,
- Absence de radiothérapie dans les 3 mois avant la 1ère administration,
- Absence de métastases cérébrales actives (métastases stables autorisées),
- Méthode efficace de contraception pendant toute la durée du traitement et poursuivie pendant 6 mois après la dernière administration.

#### Autres informations

- En monothérapie.
- La posologie de Teliso-V pendant l'étude Luminosity était de 1,9 mg/kg. CBNPC en rechute, avancé/métastatique, surexprimant c-MET.
- Consulter la brochure investigateur disponible auprès du laboratoire.
- Consultez le PUT-SP

↓ AAC Telisotuzumab Vedotin - PUT-SP (24/01/2025)

- Médicament réservé à l'usage hospitalier.
- Prescription réservée aux spécialistes en oncologie ou aux médecins compétents en cancérologie.
- Arrêt des initiations de traitement dans le cadre de l'AAC :

↓ Consultez le courrier de Abbvie du 13 mars 2026 (18/03/2026)

#### Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

[Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC](#)

#### En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par [le formulaire dédié](#)